



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.2/51/L.38
22 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
DEUXIÈME COMMISSION
Point 95 b) de l'ordre du jour

QUESTIONS DE POLITIQUE SECTORIELLE : ALIMENTATION ET
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE

Costa Rica* et Colombie** : projet de résolution

Alimentation et développement agricole durable

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 50/109 du 20 décembre 1995,

Profondément préoccupée par le phénomène largement répandu de la sous-alimentation chronique, notamment chez les enfants, en particulier dans les pays en développement,

Préoccupée également par le fait que la pénurie d'eau douce dans les pays en développement, dans les régions arides et semi-arides, fait obstacle aux efforts de développement, en particulier au développement agricole, qui est nécessaire à la sécurité alimentaire,

Réaffirmant le droit inaliénable d'être libéré de la faim et de la malnutrition, énoncé dans la Déclaration universelle sur l'éradication de la faim et de la malnutrition¹,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont également membres du Groupe des 77, et de la Chine.

** Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont également membres du Mouvement des pays non alignés.

¹ Rapport de la Conférence mondiale de l'alimentation, Rome, 5-16 novembre 1974 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.II.A.3), chap. I.

Rappelant les contributions qu'ont apportées les grandes conférences des Nations Unies des années 90 à un consensus international sur les questions de sécurité alimentaire et les questions connexes,

Rappelant également la résolution 1996/36 du Conseil économique et social en date du 26 juillet 1996 sur le suivi des résultats des grandes conférences et des sommets internationaux organisés par les Nations Unies, y compris l'application de leurs programmes d'action respectifs,

1. Se félicite de l'issue du Sommet mondial de l'alimentation, tenu à Rome du 13 au 17 novembre 1996;

2. Engage les membres de la communauté internationale ainsi que les organismes compétents des Nations Unies, y compris les institutions financières internationales et régionales, à coopérer activement à l'application du Plan d'action adopté par le Sommet mondial de l'alimentation;

3. Se propose, à sa session extraordinaire chargée de procéder à un examen et une appréciation d'ensemble de l'application d'Action 21, de prêter l'attention voulue au suivi du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation;

4. Invite le Comité administratif de coordination à se prononcer sur le mécanisme interinstitutions qui sera chargé de l'application du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation et sur son insertion dans le dispositif existant, et à en rendre compte à la session de fond de 1997 du Conseil économique et social dans le contexte de la résolution 1996/36 de celui-ci;

5. Prie le Secrétaire général de rendre compte annuellement, à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de l'application de la Déclaration universelle sur l'éradication de la faim et de la malnutrition¹ et du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation dans le cadre du suivi des grandes conférences tenues par les Nations Unies dans les années 90, y compris l'application de leurs programmes d'action respectifs;

6. Invite à nouveau le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à lui présenter, à sa cinquante-deuxième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur les résultats du Sommet mondial de l'alimentation, y compris sur les mesures à prendre pour y donner suite à tous les niveaux appropriés.
